

Santé et services sociaux : les usagers demandent une nouvelle approche dans les soins à domicile et des préposés aux bénéficiaires polyvalents

Montréal, 24 mai 2017 – Le réseau de la santé et des services sociaux doit revoir son approche dans les soins à domicile afin d'identifier clairement ce que sont les soins infirmiers et ce que sont les soins d'aide domestique. Pour y arriver, il doit investir dans la formation de préposés aux bénéficiaires polyvalents, selon les comités des usagers et de résidents du Québec.

« Présentement, le réseau public peine à offrir tous les soins, et ce sont les usagers qui en paient le prix en ne recevant pas les services qu'ils sont en droit de recevoir » affirme M. Pierre Blain, directeur général du Regroupement des comités des usagers (RPCU), alors que commence aujourd'hui le Forum sur les meilleures pratiques en soutien à domicile.

Pour le RPCU, les soins de santé ou infirmiers doivent être donnés par les médecins et les employés des établissements. Cela couvre autant les besoins de base de santé (convalescence, cancer, maladies chroniques) que les soins de fin de vie. Dans le cas des services d'aide domestique, le RPCU est d'avis que l'on doit réfléchir aux meilleurs moyens de les offrir au meilleur coût et de façon plus efficace.

« Malheureusement, on utilise fort mal les ressources déjà en place. On pourrait former des préposés polyvalents qui répondraient aux besoins d'aide domestique » insiste M. Blain. « Les entreprises d'économie sociale sont une ressource que l'on pourrait mieux utiliser ».

« Cette approche existe déjà dans le règlement des résidences privées. Le réseau de la santé devrait s'en inspirer pour mieux adapter ses soins et ses services en vue de répondre aux besoins des personnes qui souhaitent demeurer chez elles » continue M. Blain.

Les budgets consacrés au soutien à domicile sont déficients. Lors du dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements de 61 millions de dollars alors que le ministre de la Santé et des Services sociaux a pourtant lui-même reconnu que ces sommes étaient insuffisantes. « Il nous faut donc trouver des solutions pour répondre aux besoins des personnes qui souhaitent continuer de vivre à domicile » conclut M. Claude Ménard, président du conseil d'administration du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744